

Climat pourri au Conseil de Bassins

TENSIONS - Attaques personnelles, suspicion, confiance en berne, les séances de l'organe délibérant ne brillent pas par leur sérénité. Une situation qui a déjà valu une démission municipale...

GILLES BIÉLER

«J'ai honte de ma commune!» lance cet ancien municipal qui suit les séances dans le public. Il faut dire que les débats du Conseil communal, jeudi soir, se sont révélés symptomatiques d'une situation que beaucoup jugent «lamentable».

A tel point d'ailleurs que, lassé et atteint dans sa santé par «les attaques aussi basses que répétées de la population et du Conseil», Pascal Majkowiez démissionnait de son poste de municipal en début de soirée, avec effet immédiat (24 heures d'hier). Les rapports entre le Conseil communal et la Municipalité de Bassins sont pourris.

«Le Conseil se prend pour l'exécutif»

Pour preuve, le premier préavis soumis au vote jeudi et demandant une délégation de compétence pour la Municipalité. En clair, la possibilité pour l'exécutif de répondre aux dépenses urgentes sans en référer au Conseil, jusqu'à concurrence de 25 000 francs. «On n'aurait aucun contrôle sur les dépenses, craignait alors Bernard Treboux, membre de la Commission des finances. Mieux vaut organiser, le cas échéant, des séances supplémentaires. » Une déclaration qui ne fait que confirmer celle, quelques heures plus tôt, de Pascal Majkowiez: «Le Conseil se prend pour l'exécutif. S'il pouvait nous enlever toutes nos compétences, il le ferait...» Au bout du vote – à bulletins secrets –, le préavis sera rejeté.

Au-delà des sous-entendus, des attaques plus ou moins personnelles, des critiques plus ou moins étayées, un constat s'impose: pour peu qu'ils soient acceptés, rares sont les préavis qui ne font pas l'objet d'amendements, souvent contraignants. Ainsi jeudi, seule l'augmentation d'impôt à 72,3 points (+6,3) a été acceptée (!) sans ambages.

En revanche, après d'âpres débats, la vente d'un terrain de 90 m² a vu sa facture passer quasiment au quadruple (de 105 à 400 fr. /m²) par le Conseil, alors que la réfection d'un chemin pour 40 000 francs s'est disputée dans les mêmes conditions, avant d'être largement acceptée. La Commission des finances estimait en effet que le propriétaire desservi devrait s'acquitter de la moitié, et non du quart de la facture. «S'agissant d'une route communale, le propriétaire fait ici un don à la commune. Ne serait-il pas malvenu de lui demander plus?» a tout de même rappelé le conseiller Eric Treboux.

En fin de séance, après quatre heures de débats, le syndic Didier Lohri, «outré», confiait: «Je crois que cette fois, on a touché le fond...»